

Conseil d'UFR SVTE

Vendredi 15 mars 2013 – 13 h 45

Bibliothèque de biologie animale

Etaient présents :

Collège A

- Présents ou représentés :

MM. BOLLACHE (procuration à M. SAUCEDE), CHERKAOUI-MALKI (procuration à M. ANDREOLETTI), DECONINCK (jusqu'à 17 h 55), FARA (procuration à M. PICHON), NARCE, WIPF (jusqu'à 15 h 15 puis procuration à M. DER), M. DEMARQUOY (procuration à M. BEDU)

-Absents:

MME CHLUBA, M.FAIVRE, M.GUZZO

Collège B

-Présents ou représentés :

MM. ALIBERT, ANDREOLETTI, BELLENGER (procuration à M.LEVEQUE), LEVEQUE, MOREAU, PICHON, RIALLAND (procuration à M.ALIBERT), SAUCEDE

MMES ABED-VIEILLARD, PRUDENT (procuration à M. MOREAU)

Collège des personnels BIATSS

- Présents ou représentés

MM. DER, LOQUIN, ROLLIN (procuration à MME GUICHARD)

MMES GAETAN (procuration à M. LOQUIN), GUICHARD

Collège des usagers cycle licence

-Présents ou représentés

M. BEDU

MMES KRUBA, PASSE (jusqu'à 16 h 00 puis procuration à M. LE PELVE)

Collège des usagers cycle master

-Présents ou représentés

M. LE PELVE, M. VADOT (procuration à MME KRUBA)

Collège des personnalités extérieures

-Présents ou représentés

MM. KADMIRI, CENSIER (procuration à M. DECONINCK), WOYNAROSKI (procuration à MME ABED-VIEILLARD), M. ROUSSET (jusqu'à 15 h 00)

MME LUSTRAT (procuration à M. NARCE)

-Absents

MM. ALMEIDA, GAUJOUR

MME FOUGERON

Membres consultatifs :

MME SALVADORI (jusqu'à 15 h 00)

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

Invitées :

MME FRANÇAIS, responsable de l'antenne financière

MME THOMAS, responsable du service scolarité

MME TOUSSAINT, secrétaire du Directeur

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2013*

Le Directeur d'UFR propose l'approbation du PV de la réunion du 11 février 2013 du conseil d'UFR, après avoir fait part de la demande de rectification sollicitée par M. Rollin : page 3 titre III remplacer « un groupe de travail » par « une sous commission » et ajouter : « Il est donc plus souple de créer des groupes de travail ».

Vote : unanimité (32 pour)

Informations du Directeur

→ PPI

L'appel à projets PPI est lancé, l'échéance est fixée au 5 avril à l'UB, avec dépôt le 27 mars à la composante. Les différentes instances de l'UFR (départements, commission de l'enseignement) travaillent sur le sujet. Le Directeur précise qu'ils sont assez complexes à monter pour optimiser les chances d'obtenir satisfaction.

→ *Rapprochement entre les universités de Bourgogne et Franche Comté*

Plusieurs réunions du Conseil d'Administration de l'université se sont tenues, les 6 et 12 février dont un CA conjoint. L'objet était le rapprochement entre les deux universités. On ne sait pas encore s'il s'agira d'une fusion ou d'une université fédérale (la loi permettant d'opter pour une nouvelle forme juridique est en cours d'élaboration et sera votée en juin ou juillet 2013). Ce rapprochement permettra la mise en commun d'un certain nombre de missions (diplômes par exemple).

M. KADMIRI précise que certaines dispositions ne font pas encore consensus entre les deux établissements. Pour l'instant, le Président de l'UB semble opter pour la fusion et celui de l'UFC pour l'union. Les deux établissements sont en attente de documents du ministère pour retravailler sur les statuts.

MME SALVADORI demande si une ESPE commune a déjà été évoquée ou non.

Le Directeur d'UFR répond que le projet n'est pas encore assez avancé pour entrer à ce niveau de détail. Pour M. KADMIRI, la question qui se pose est qui va porter les formations ? A priori, l'ESPE portera le concours de professeur du 1^{er} degré et l'université les concours d'enseignants du second degré.

→ *Campagne d'emplois et DOM*

Au niveau du ministère, la campagne d'emploi doit être finalisée pour le 25 septembre, soit beaucoup plus tôt que d'habitude, ce qui nécessite un conseil d'administration avant. Il ne sera donc plus possible de mener un deuxième DOM comme cela existait l'année dernière, il n'y aura qu'une seule phase, qui démarrera le 29/4 et se poursuivra jusqu'à début juin. Tout devra être mené parallèlement : dotation globale, fonctionnement, heures complémentaires, emplois. La réunion sera commune composantes et laboratoires. Le Directeur d'UFR indique être intervenu en conférence des directeurs de composantes à propos des auditions séparées en février des directeurs de composantes et de laboratoires. Annie VINTER, Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations dans le cadre du PRES, animera ces débats pour les composantes et Mme Harly le fera pour les services communs et généraux.

Il faudra travailler de manière intensive jusqu'au 15 mai pour être prêts. Le séminaire de l'équipe de gouvernance de l'UB aura lieu les 1^{er} et 2 juillet, l'UFR aura un retour après cette date. On aura jusqu'à la fin du mois de juillet pour discuter, rencontrer les interlocuteurs et éventuellement ajuster si nécessaire.

Une première trame du contrat d'objectifs et de moyens pour la composante (engagement entre la gouvernance et la composante) sur trois ans, sera élaborée. Il faudra la projeter vers les évolutions souhaitées sur les trois années qui viennent. Ce contrat pourra être amendé chaque année sur la période. Ces COM existaient déjà au niveau des IUT, ce mode de fonctionnement est élargi à toutes les composantes à partir du DOM 2013. Il faudra prévoir des engagements très opérationnels avec une véritable politique sur trois ans. Les adaptations devront se faire en direct avec les services centraux.

On travaillera sur des documents séparés composantes/laboratoires.

Des règles claires ont été demandées par certains directeurs d'UFR en ce qui concerne les relations composantes/laboratoires : dans certains cas, il existait bien une certaine façade unitaire mais les laboratoires intervenaient parfois unilatéralement directement auprès des services centraux pour obtenir un meilleur traitement, et parfois avec succès (pas à l'UFR SVTE).

Par ailleurs, il est toujours demandé un positionnement clair par rapport au rattachement des laboratoires aux composantes. A l'UFR SVTE, la question se pose pour ARTEHIS. La gouvernance fait la distinction entre lien fonctionnel et lien financier mais ce n'est pas clair. Qu'est ce que le rattachement entre ces deux domaines ? L'UFR SVTE n'a presque que des UMR multi-sites, des laboratoires bi-composantes, voire plus, des laboratoires financièrement rattachés à notre composante, d'autres autonomes financièrement mais fonctionnellement très liés à notre composante. Le problème est complexe, notamment lors des élections, et est forcément en liaison avec la campagne d'emplois : où sont rattachés les postes BIATSS, à l'UFR, à l'UMR ?

M. DECONINCK ajoute que le problème concerne surtout ARTEHIS, dont très peu de membres interviennent à l'UFR SVTE en enseignement mais qui représente un gros travail pour l'antenne financière en raison du volume financier important à gérer. Il suggère d'aborder le sujet avec le responsable de l'UMR.

Mme Français explique que la gestionnaire d'ARTEHIS fait un gros travail sur la gestion financière d'ARTEHIS, sur les conventions et les crédits récurrents. S'il y a moins de conventions que dans d'autres laboratoires, certains dossiers sont épineux et occasionnent plus de travail pour l'antenne financière, d'autant que les informations sont parfois difficiles à obtenir du fait des changements dans la direction.

M. DECONINCK estime qu'ARTEHIS devrait être rattaché à l'UFR sciences humaines.

Le Directeur d'UFR ajoute que, lors des dernières élections, les personnels d'ARTEHIS ont été rattachés à l'UFR sciences humaines.

→ Restructuration de certains services

Un groupe de travail planche à l'université sur la constitution d'un pôle regroupant le SIO, le service de la scolarité centrale et la PFIP, qui sont des services à enjeux partagés (pôle Orientation, Etudes, Vie étudiante, Insertion Professionnelle). Le projet est piloté par Muriel Henry.

Maquettes pour les masters

Un travail est en cours sur l'édition de plaquettes sur les masters, une plaquette générale pour l'UB, des plaquettes au niveau des composantes. Il a donc été demandé de bien vérifier les informations liées à ces masters publiées sur le site web et d'informer le service communication d'éventuelles erreurs.

L'UFR a déjà été sollicitée pour communiquer le volume prévisionnel de ces plaquettes, qui seraient apparemment déjà presque prêtes, mais n'en connaissant pas le contenu, nous avons du mal à savoir quels seront nos besoins. Le Directeur d'UFR a demandé des précisions sur le contenu et sur l'éventualité d'une participation financière de l'UFR, sans réponse pour l'instant.

Pour M. PICHON, une plaquette pour tous les masters ne sert pas à grand-chose. Cela peut s'envisager pour un public différent mais pas pour nos étudiants de L3 qui veulent suivre un M1. La question sera posée en CEVU.

→ Recherche

Une réunion de « stratégie de différenciation intelligente » a été organisée par l'université, à laquelle les directeurs d'UFR ont été invités en dernière minute. Le Directeur d'UFR n'a pas pu y participer. Il s'agissait de mettre en oeuvre une stratégie initiée à l'échelle européenne pour concentrer les crédits de l'Europe vers l'innovation technologique. L'idée est de caractériser les avantages propres à chaque pays, puis à chaque région et de faire ressortir les particularités scientifiques du grand Est. Il s'agit de répartir intelligemment les crédits européens en faisant ressortir dans quels domaines chaque région est bien placée. La commission européenne peut ainsi plus efficacement répartir les budgets. L'actuelle dispersion des crédits perçus par la France expliquerait son mauvais placement au niveau européen : elle donne beaucoup plus qu'elle ne perçoit.

On envisage de retenir 3 ou 4 thèmes par région, dès 2014. Il n'y aura plus de crédits FEDER en dehors des grands axes définis.

M. LE PELVE demande si l'on va perdre des crédits pour les autres thèmes.

Le Directeur d'UFR répond que oui.

Pour M. DECONINCK, c'est très important. L'UB n'a pas particulièrement de spécialité phare au niveau national ou international et cela peut être une faiblesse.

M. ALIBERT souhaite savoir qui va participer à la définition au niveau local.

Le Directeur d'UFR répond que ce seront les directeurs d'UFR, de laboratoires et le conseil scientifique.

M. KADMIRI précise n'avoir pas eu d'information là-dessus à l'UFC.

Positionnement d'un enseignant-chercheur

Une réunion a été organisée récemment avec Annie VINTER, Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations dans le cadre du PRES, Michelle GUILLOUX-BENATIER, directrice de l'IUVV et Sylvain COMPAROT, directeur de cabinet du Président, sur la problématique d'affectation d'un enseignant-chercheur de l'UFR, tant sur le plan des locaux que de la recherche. L'IUVV ne souhaite plus héberger cette personne à échéance de ¾ ans et demande qu'elle soit transférée à l'UFR et que la gestion de ses crédits soit réalisée par l'UFR également. Cet enseignant-chercheur n'est pas rattaché à un laboratoire au sein de l'IUVV. Un contrat se prépare entre l'université, l'IUVV et le directeur de l'UFR SVTE pour définir les modalités d'exercice de cet enseignant-chercheur. Sa localisation dans l'UFR sera à traiter par la commission des locaux.

ESPE

Le Directeur d'UFR indique avoir invité Françoise SALVADORI afin de bénéficier de ses informations sur le sujet.

Il explique que, dans le cadre de la réforme de la formation aux métiers de l'enseignement, les IUFM sont appelés à disparaître et à être remplacés par les ESPE. L'élaboration de cette réforme est laborieuse, longue, les discussions serrées entre les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les points sensibles sont la gouvernance et la place des ESPE.

Les différentes maquettes doivent être élaborées en vue de la prochaine rentrée universitaire, dans les 3 ou 4 semaines qui viennent et nous ne connaissons pas encore le cadre dans lequel nous devons travailler.

MME SALVADORI ajoute que le point de la gouvernance avance peu et que l'on ne connaît pas le contenu des concours. Les futurs professeurs des écoles s'inscriront au niveau des ESPE mais pour les candidats aux fonctions de professeur de lycée et collège, ce n'est pas encore déterminé (ESPE ou UFR).

Le Directeur d'UFR confirme que la question n'est pas tranchée. On s'avance vers une mention unique Enseignement et toutes les formations des métiers de l'enseignement vont sortir de leurs mentions actuelles.

MME SALVADORI estime qu'il est très ennuyeux de ne pas encore avoir à cette époque de l'année des éléments permettant d'informer les étudiants, d'autant que nous avons du mal à recruter dans ces filières. Contrairement à ce qui se dit, il n'y a pas plus d'inscrits aux concours, ce qui n'est pas un bon signe car cette année les M1 et M2 peuvent candidater. Le M1 devra préparer les étudiants au concours (écrit et oral) et l'année suivante, en M2, ils seront en établissement scolaire en responsabilité devant les élèves. La formation disciplinaire perd des heures, donc les étudiants seront mieux formés au niveau pédagogique mais auront moins de connaissances théoriques.

Le Directeur d'UFR confirme que la tendance va vers la création de professionnels de la formation, plus que de professionnels disciplinaires.

M. PICHON demande s'il en était de même avant dans les disciplines autres que scientifiques.

M. LE PELVE souhaite connaître le volume horaire disciplinaire perdu.

Le Directeur d'UFR répond que l'on ne connaît pas encore le cadre du concours.

MME SALVADORI précise que le concours sera plus professionnel qu'avant, jugeant de qualités pédagogiques, alors que les étudiants de M1 n'auront encore pas enseigné, ce qui est un vrai problème.

Le projet prévoit une meilleure formation continue des enseignants tout au long de la carrière. L'argument avancé est que la perte de formation initiale serait « rattrapée » au cours de la carrière par la formation continue au sein des ESPE.

M. DECONINCK relève que la formation continue se fait sur la base du volontariat et qu'il risque d'y avoir peu de demandes.

M. LE PELVE demande par qui sera prise en charge la formation continue.

Le Directeur d'UFR répond que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche la financera. Le risque est effectivement que les plus mauvais ne s'inscrivent pas à la formation continue.

MME SALVADORI précise que seuls les admis au concours iraient en M2. Les stages de M2 seront attribués par le rectorat, qui n'en attribuera pas aux étudiants non admissibles au concours passé en M1. Il y aura soit des admissibles au CAPES recalés au M1 soit l'inverse.

Le Directeur d'UFR pense que certains étudiants pourraient choisir de se mettre en échec pour avoir une 2^{ème} chance.

MME SALVADORI précise que, pour cette année, les étudiants pourraient redoubler en M1 puisque ce ne sera pas la même mention, mais l'année prochaine, le problème se posera, d'autant que la présidence de l'université ne veut pas de D.U. Ce qui est acté à l'université, c'est qu'il y aura dans ces masters un binôme UFR/ESPE.

M. ALIBERT demande combien d'étudiants seront potentiellement concernés.

MME SALVADORI répond qu'ils seront entre 10 et 15 dans ce cas.

MME KRUBA demande si un étudiant inscrit dans un autre M1 peut passer le concours.

MME SALVADORI répond que oui car il suffit d'être inscrit en M1 mais les chances de réussite seront faibles. Il faudra sans doute que les étudiants aient validé un master MEF pour être titularisés.

Pour M. ALIBERT, beaucoup pourraient avoir le concours mais pas le master.

MME SALVADORI répond que cela pourrait arriver car les portes se sont ouvertes aux concours.

M. LE PELVE demande s'il ne risque pas d'y avoir un problème pour l'admission des L3 en master s'il y a beaucoup de redoublants en M1

MME SALVADORI répond que non. Il est envisagé de modifier le contenu de la L3 mais apparemment c'est trop tard.

Le Directeur d'UFR n'est pas trop d'accord. Les modifications à mi-parcours nécessitent un travail à l'automne 2013 pour une mise en application à la rentrée 2014. Les modifications éventuelles devront être gérées en même temps. Dès début 2015, commencera la préparation des maquettes pour le prochain contrat.

M. KADMIRI présente l'organisation proposée par l'UFC pour laquelle a été demandé l'aval ministériel : il a été précisé qui inscrira, qui portera les formations. Il voit mal comment un étudiant non titulaire du M1 pourrait être inscrit en M2. Un D.U sans surcoût a été envisagé mais le rectorat refusera probablement dans la mesure où il gère les stages. Par ailleurs, l'UFC n'inscrit que 3 ou 4 étudiants en master » enseigner les SVT » et il faudra envisager selon lui un rapprochement des deux établissements, en répartissant entre les deux les formations de master enseignement. Ouvrir un master avec 3 étudiants, c'est aberrant. Il a attiré l'attention du recteur de l'académie de Besançon sur ce point.

Le Directeur d'UFR explique qu'à l'UFR sciences et techniques, en mathématiques, le master recherche est mutualisé avec celui des préparations à concours, il n'y a pas de master spécifique enseignement comme en SVTE. Il partage l'avis de M. KADMIRI : l'avenir est à la mise en commun des forces pour éviter

l'extinction de ces filières. Le manque d'attractivité des métiers d'enseignants va bien au-delà du problème de la formation et des ESPE. Il serait artificiel, voire inefficace, d'essayer d'attirer des étudiants vers l'enseignement avec un soutien financier.

M. KADMIRI fait savoir que très peu de candidats se sont manifestés pour un contrat avenir professeur à Besançon.

Le Directeur d'UFR précise que ce dispositif est ouvert à d'autres disciplines. A l'UFR SVTE, il y a eu deux candidats qui n'étaient pas issus de la filière enseignement. Ce dispositif peut être perçu comme un complément de bourse.

M. KADMIRI ajoute qu'à BESANCON, il a été dit que les heures à faire dans les établissements seraient « à la carte ».

Le Directeur d'UFR pense que ce sera plus difficile dans l'académie de Dijon.

Puis, le Directeur d'UFR informe le conseil que, compte tenu des échéances par rapport aux PPI et aux ATER, un autre conseil d'UFR sera organisé très rapidement : le 2 avril après-midi.

La campagne d'ATER est lancée, les disciplines, les départements, la commission de la pédagogie (M. Faivre) travaillent dessus, nous avons un inventaire des besoins à faire. L'UB fait un sondage pour savoir dans quelles disciplines elle peut éventuellement ne pas ouvrir de recrutement. C'est difficile de répondre aujourd'hui car on n'a pas de visibilité, donc on va certainement mentionner toutes les disciplines enseignées à l'UFR. Il faut faire une campagne réaliste. Nous avons deux postes vacants à l'UFR et de gros besoins sur les sections 35, 36 et 67. Il faut garder un certain réalisme sur le reste. L'UB n'attribue pas systématiquement un ATER sur un poste vacant mais peut n'attribuer que des heures.

M. PICHON demande où en est le travail d'évaluation des besoins mené par Bruno Faivre.

Le Directeur d'UFR répond que le recensement effectué par Bruno Faivre est presque terminé et va permettre une évaluation plus fine des besoins. Un gros travail a été effectué sur ce dossier et il se termine au bon moment.

M. KADMIRI observe que si des heures sont octroyées à la place d'ATER, il y a certes un gain financier mais l'université diminue le potentiel de l'UFR. Remplacer un poste par des heures est un problème pour la recherche.

Le Directeur d'UFR explique que le principe de l'université est d'essayer de combler les brèches les plus larges. Dès qu'un poste est vacant, on est amené à réfléchir en interne aux nécessités de redéploiement.

M. KADMIRI ajoute qu'à l'UFC, la dotation octroyée à son UFR est en baisse de 5 % mais qu'il n'y a pas de gel de postes. Il pense que l'UFC continuera à donner des ATER. Le problème avec les heures complémentaires, c'est que les enseignants-chercheurs sont moins disponibles pour la recherche.

Le Directeur d'UFR répond que nous employons des doctorants « contrat + » pour effectuer de l'enseignement. Les autres doctorants ne peuvent plus enseigner et nous sommes très contraints pour trouver des vacataires.

M. PICHON indique que certaines heures d'enseignement ne peuvent plus être assurées.

M. KADMIRI précise qu'à l'UFC, les doctorants de moins de 28 ans peuvent enseigner. C'est préférable en terme de coût à des vacataires extérieurs.

En réponse à M. KADMIRI, le Directeur d'UFR indique que le recours à des personnels BIATSS est très marginal.

M. PICHON demande si c'est dans le service des personnels BIATSS ou payé.

M. KADMIRI répond qu'ils sont rémunérés mais prennent un congé.

Election du responsable de la commission des locaux et de ses membres

Responsable de la commission

Une seule candidate s'est déclarée, Dehbia ABED-VIEILLARD.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, Mme ABED-VIEILLARD est élue responsable de la commission à unanimité (31 pour).

Membres de la commission

- Collège des enseignants-chercheurs et assimilés statutaires :

4 candidats se sont déclarés pour 3 postes.

M. KADMIRI demande si certains candidats sont déjà membres d'autres commissions.

Le Directeur d'UFR lui répond que c'est le cas de M. LEVEQUE et précise que la commission de la recherche n'a pas encore été constituée, l'élection est prévue le 19 mars.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets :

Véronique Laurens : 25 voix

Jean LEVEQUE : 11 voix

François-Xavier DECHAUME-MONTCHARMONT : 21 voix

Olivier Mathieu : 26 voix

1 bulletin nul, 1 blanc

M. Mathieu, Mme Laurens et M. DECHAUME-MONTCHARMONT sont élus.

-Collège des personnels BIATSS (3 postes à pourvoir, 3 candidats) :

A l'issue d'un vote à bulletins secrets :

Jean- Emmanuel ROLLIN : 31 voix

Jérôme THOMAS : 31 voix

Sandrine TOUSSAINT : 31 voix

Unanimité, tous les candidats sont élus.

-Collège des étudiants (1 poste, 1 candidate) :

A l'issue d'un vote à bulletins secrets :

Jessica KRUBA : 31 voix

Unanimité, la candidate est élue.

Modification du Règlement Intérieur et des règlements des départements ETEC et SAVAN

Le Directeur d'UFR rappelle que M. GUZZO a démissionné de la direction du département SAVAN en raison de ses autres missions professionnelles. Jérôme Bellenger a été élu directeur du département SAVAN, en remplacement de Jean GUZZO.

Les conseils des départements ont chacun travaillé au remaniement de leur règlement.

→ Règlement intérieur de l'UFR

Le Directeur d'UFR cède la parole à Martine Clerget qui présente les modifications proposées.

Titre I, article 3 :

Remplacer :

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants d'une section d'enseignement ou d'une filière d'enseignement ; elle est placée sous la responsabilité du Responsable de filière, dont la nomination est votée par le conseil d'UFR sur proposition du conseil du département

concerné pour 4 ans renouvelables, si possible en décalage par rapport au contrat d'établissement.

Les fonctions du Responsable de filière sont :

- organisation de l'enseignement et du calendrier de l'examen,
- examen des demandes d'inscription, en concertation avec la Commission concernée par l'enseignement,
- aide à l'orientation des étudiants.

Par :

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants d'une section d'enseignement, d'une filière d'enseignement **ou d'une spécialité** ; elle est placée sous la responsabilité du Responsable de filière **ou de spécialité**, dont la nomination est votée par le conseil d'UFR sur proposition du conseil du département concerné pour 4 ans renouvelables, si possible en décalage par rapport au contrat d'établissement

Les fonctions du Responsable de filière **ou de spécialité** sont :

- organisation des enseignements et du calendrier des examens,
- examen des demandes d'inscription, en concertation avec la Commission concernée par l'enseignement,
- aide à l'orientation des étudiants.

M. LE PELVE demande si un responsable de spécialité est un responsable de parcours.

Le Directeur d'UFR précise qu'en L3 on parle de filières et en M2 de spécialités.

M. ALIBERT ajoute qu'en licence, il existe plusieurs parcours. Il suggère d'intégrer les responsables de parcours également, ci-dessus.

Titre II, article 2

Remplacer :

Le Conseil est présidé par le Directeur d'UFR, les Directeurs- Adjoints ou par un membre du Bureau désigné par le Directeur d'UFR ou les Directeurs- Adjoints

Par :

Le Conseil est présidé par le Directeur d'UFR, **l'un des** Directeurs- Adjoints ou par un membre du Bureau désigné par le Directeur d'UFR ou les Directeurs- Adjoints

Remplacer

Le compte rendu validé par le conseil est adressé à ses membres et à l'ensemble des membres de l'UFR.

Par :

Le compte rendu validé par le conseil est adressé à ses membres et **communiqué à l'ensemble des membres et des usagers de l'UFR.**

Titre III, article 1

Remplacer

Après avoir élu en son sein le responsable de chacune des commissions, le Conseil sollicite les candidatures auprès de tous les personnels éligibles (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels assimilés statutaires, BIATSS, ITA) et des étudiants de l'UFR, membres du Conseil ou non, qui souhaitent faire partie d'une commission. Les candidatures sont adressées au Directeur d'UFR ; le Conseil élit, par vote à bulletin secret, les membres de chaque commission. Le Directeur d'UFR et les Directeurs- Adjoints sont membres de droit des commissions.

Par :

Le Conseil élit en son sein, par vote à bulletin secret, le responsable de chacune des commissions, après appel à candidature effectué par le Directeur d'UFR. A l'exception des représentants des enseignants-chercheurs, des personnels BIATSS et des doctorants à la commission de la recherche, élus directement par leurs pairs, le Conseil élit par vote à bulletin secret les membres des commissions, après appel à candidature effectué par le Directeur d'UFR auprès de tous les personnels éligibles (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels assimilés statutaires, BIATSS, ITA) et des étudiants de l'UFR, membres du Conseil ou non, qui souhaitent faire partie d'une commission. **Pour la commission des personnels, seuls les personnels universitaires sont éligibles. Les candidatures de responsables et de membres des commissions sont adressées au Directeur d'UFR.**

Le Directeur d'UFR et les Directeurs- Adjoints sont membres de droit des commissions.

Titre III, article 3

1 - Commission de l'Enseignement, de l'aide à la réussite et de l'insertion professionnelle

Remplacer :

-Le responsable de la commission d'enseignement de chaque département

Par :

-le Responsable de chaque département,

Le Directeur d'UFR ajoute que le Bureau propose l'ajout de : « ou son représentant »

Remplacer

- en concertation avec les responsables des filières, mise au point des informations à communiquer, soit directement aux étudiants, soit par divers services et organismes (SIO, PFIP, Lycée, ...), coordination des journées d'information (JPO, salons, forum étudiants, lycéens, ...),

Par :

-en concertation avec les Responsables des filières **ou de spécialités**, mise au point des informations à communiquer, soit directement aux étudiants, soit par divers services et organismes (SIO, PFIP, Lycée, ...), coordination des journées d'information (JPO, salons, forum étudiants, lycéens, ...),

TITRE V - L'Assemblée générale de l'UFR

Le Directeur indique que ce point a été discuté au Bureau. Les modifications suivantes sont proposées :

Article 1 :

Remplacer :

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'UFR. Elle est réunie par le Directeur d'UFR ou le Directeur- Adjoint à la demande du conseil qui détermine son ordre du jour. Convoquée au moins une semaine à l'avance, elle est présidée par le Directeur d'UFR, les Directeurs- Adjoints ou par un membre du Bureau désigné par le Directeur d'UFR.

Par :

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'UFR. Elle est réunie par le Directeur d'UFR ou **l'un des** Directeurs-Adjoints, **à son initiative ou** à la demande du conseil. Convoquée au moins une semaine à l'avance, **sauf situation d'urgence**, elle est présidée par le Directeur d'UFR ou **l'un des** Directeurs- Adjoints.

TITRE V - L'Assemblée générale des personnels BIATSS

Remplacer :

Les élus du personnel BIATSS/ITA peuvent convier 2 fois par an sur le temps de travail, les personnels BIATSS/ITA après en avoir informé le directeur de l'UFR.

Par :

Les **représentants** du personnel BIATSS/ITA **élus au conseil d'UFR** peuvent convier 2 fois par an sur le temps de travail, les personnels BIATSS /ITA après en avoir informé le directeur de l'UFR.

M. Moreau demande pourquoi les membres de la commission de la Recherche sont les seuls élus par leurs pairs et non par le conseil.

Le Directeur d'UFR répond que c'est historique et répond à une logique. Toute la communauté scientifique est impliquée dans la recherche et il s'agit de déléguer certains de leurs pairs dans cette commission. A une époque, les laboratoires envoyaient un représentant. Les doctorants élisent également un candidat parmi eux.

Mme Clerget précise qu'un appel à candidature a été lancé pour la 2^{ème} fois auprès d'eux et qu'à ce jour, aucun candidat ne s'est manifesté.

Le Directeur d'UFR soumet ces modifications au vote : unanimité (31 pour).

→ Règlements des départements ETEC et SAVAN

Le Directeur d'UFR explique que le même travail sera mené pour le département licence et soumis à un prochain conseil d'UFR.

Mme Clerget présente en parallèle les modifications proposées sur les deux règlements et mentionne les différences entre les deux.

Modifications similaires :

- remplacement du mot « institut » par « département »
- actualisation des intitulés des départements, des mentions de masters, des laboratoires et des domaines.
- remplacement de : « le département ... a pour vocation d'assurer, dans le cadre de l'UFR SVTE, l'enseignement, la formation et la recherche... » par « la formation par la recherche »

Remplacement de « représentants des personnels enseignants et chercheurs » par « représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés statutaires »

- les responsables de spécialités du département sont membres de droit du conseil avec voix délibérative
- candidatures à envoyer 7 jours avant le scrutin

Différences entre les deux départements

- réduction par ETEC du nombre d'enseignants-chercheurs, de 8 à 2
- pas de sous- collèges M1 et M2 et de suppléants à ETEC
- mission supplémentaire prévue pour le conseil de département SAVAN : il délibère sur « le bon fonctionnement des mentions au travers de leur conseil de perfectionnement »
- suppression du directeur- adjoint à SAVAN
- responsables de mentions membres de droit du conseil SAVAN

M. MOREAU demande ce qui se passe en l'absence du directeur de département SAVAN, puisqu'il n'y a pas de directeur-adjoint. Cela peut poser un problème de fonctionnement.

Le Directeur d'UFR précise qu'à SAVAN, il était question de remplacer le directeur-adjoint par un bureau, mais que les membres du conseil n'ont pas retenu cette proposition.

M. DECONINCK pense qu'en cas de problème, le directeur d'UFR peut convoquer une réunion du département concerné.

Le Directeur d'UFR précise, concernant l'ajout sur le « bon fonctionnement de la mention » proposé par SAVAN, qu'a été évoqué la veille en bureau le fait que cette mission incombe au responsable de mention.

M. Moreau propose d'ajouter au règlement ETEC « responsables de M1 et de M2 » à la place de « responsables de spécialités », afin qu'il soit clair que les responsables des M1 sont associés. Il est également proposé d'ajouter le responsable de la mention.

Pour harmoniser les deux règlements, il est proposé de supprimer l'inscription concernant le bon fonctionnement de la mention dans le règlement de SAVAN.

M. KADMIRI demande des précisions sur le rôle de ces départements, par rapport au pouvoir décisionnaire du directeur et du conseil d'UFR.

M. DECONINCK répond que la mise en place de ces départements est issue de la période tendue de la fusion entre les UFR Sciences Terre et Sciences Vie. L'objectif était de structurer. Mais ces départements et leurs décisions n'ont pas de valeur légale, ils sont une force de proposition.

M. KADMIRI ajoute qu'à Besançon, il y a une seule UFR de sciences.

M. DECONINCK explique qu'il y avait été favorable, mais qu'il y a eu des blocages. La structuration actuelle ne pose pas de souci.

Le Directeur d'UFR précise qu'il avait paru pertinent à l'époque, dans l'UFR SVTE, de calquer les départements sur le système LMD et de les adosser à la recherche. Au sein de la CDUS, il y a les deux cas de figure : UFR de sciences unique ou deux UFR, pour des raisons historiques ou de taille.

M. LEVEQUE ajoute que l'UFR SVTE travaille avec l'UFR Sciences et Techniques, qui est également organisée avec ce même schéma de départements disciplinaires.

M. KADMIRI explique qu'à l'UFC les départements disciplinaires incluent la licence et les masters. Tous les personnels en sont membres, il n'y a pas d'élections et pas de statuts.

Le Directeur d'UFR soumet au vote les deux règlements des départements SAVAN et ETEC et les modifications proposées en séance :

30 pour, 1 abstention

Approbation DBM 1

Mme FRANCAIS présente cette DBM. Elle a pour objet principalement d'inscrire des recettes nouvelles, essentiellement liées à des contrats de recherche dans le cadre du PARI ou d'AGRALE, certains de 2012, et, à la marge, de faire des changements de masse mineurs. Elle présente également les produits comptabilisés d'avance et signale que, précédemment, il fallait attendre le compte financier pour les reports sur conventions.

Le Directeur d'UFR fait part d'une demande reçue de MME LHERMINIER, relative à la possibilité d'inscrire l'entretien des microscopes dans les PPI.

Mme FRANÇAIS précise qu'une réflexion est en cours à l'université sur l'entretien des équipements.

Unanimité (31 pour).

Mme FRANCAIS présente ensuite un tableau des conventions en cours d'exécution et attire l'attention des membres du conseil sur la date limite de ces conventions, date avant laquelle les crédits doivent être dépensés, date de facture et non date de commande. Les porteurs de projets sont invités à solliciter une prolongation des conventions si nécessaire.

Le Directeur d'UFR remercie vivement Béatrice FRANCAIS pour le travail important et de qualité effectué sur ces deux points. Il souhaite qu'un point aussi précis sur l'utilisation des crédits hors recherche puisse être réalisé régulièrement.

Subvention CBE bio

Le Directeur d'UFR rappelle que ce point fait suite au précédent conseil d'UFR au cours duquel un accord de principe pour une subvention avait été voté. Les possibilités financières ont été regardées et il propose une subvention de 300 €. L'état des finances de l'UFR ne permet pas de répondre favorablement aux 1 500 € demandés. Il indique néanmoins aux représentants des étudiants qu'un suivi des finances sera effectué avec eux.

M. KADMIRI intervient pour annoncer une aide de 800 € de la part de l'UFR de sciences de l'UFC.

M. BEDU regrette que l'UFR n'accorde pas plus d'intérêt à un projet porté par nos étudiants pour nos étudiants que pour des actions menées en faveur des lycéens.

Le Directeur d'UFR répond qu'aucune ligne budgétaire n'était prévue pour financer ce type d'action, malgré l'intérêt de l'opération. Une réflexion est en cours pour créer une ligne budgétaire destinée à soutenir des manifestations dont les retombées peuvent être intéressantes pour l'UFR.

Concernant « Faites de la Science », il s'agit d'une manifestation nationale dans laquelle beaucoup d'UFR sont impliquées. L'UB souhaite s'y associer cette année à hauteur de 2753 €. L'UFR s'y associe car elle contribue à l'attractivité de l'université auprès des lycéens, en particulier excentrés par rapport à Dijon. Le choix budgétaire de l'UFR était de favoriser au maximum l'enseignement dans les filières, plutôt que de conserver une marge de manœuvre sur les affaires générales qui ont un budget aussi bas que possible.

M. DECONINCK ajoute que la qualité du dossier est également prise en compte dans l'attribution d'une aide. Ce dossier a été présenté tard, les intervenants étaient inconnus du corps enseignant et l'association de Géologie n'a pas été associée et ces éléments ont pesé sur la vision du dossier. Il recommande aux étudiants de se faire conseiller quand ils montent des dossiers.

M. PICHON trouve dommage de ne pas avoir plus de marge de manœuvre pour soutenir ce type de manifestation dans laquelle les étudiants travaillent pour développer l'image de marque de l'UFR. S'il fallait réfléchir en terme de rentabilité de ces manifestations pour l'UFR, il n'est pas certain que la « Faites de la Science » soit plus rentable qu'une manifestation comme celle présentée par le groupe d'étudiants. Si l'UFR adopte des critères, il faudra appliquer ce critère de rentabilité à « Faites de la Science ».

M. BEDU propose de faire un bilan de cette manifestation une fois qu'elle aura eu lieu.

Mlle KRUBA est inquiète du peu d'intérêt que semble susciter l'après-midi de conférences, par rapport à la soirée de gala. Elle demande si les enseignants peuvent promouvoir cette manifestation auprès de leurs étudiants.

M. BEDU indique que 40 inscriptions ont déjà été recensées. Il reste deux semaines pour s'inscrire. Des programmes ont été distribués, des affiches apposées, les réseaux sociaux ont été utilisés ainsi que le site de l'UFR.

M. Moreau et M. Alibert demandent à avoir des informations plus concrètes que celles figurant sur les flyers, de façon à mieux argumenter devant les étudiants. De plus, ils regrettent de ne pas savoir qui anime les tables rondes.

Compte tenu des remarques formulées en séance, le Directeur d'UFR propose une prise en charge par l'UFR des frais de loge, en plus de la subvention de 300 €. En outre, une information sera diffusée sur le panneau lumineux de l'UFR.

M. BEDU fait état de la difficulté à toucher les M2.

Le Directeur d'UFR rappelle que de nombreux M2 sont en stage à cette époque, ce qui limite le nombre d'étudiants potentiellement présents. Le service de scolarité enverra un message à tous les étudiants.

Mme Français avertit les étudiants que la somme ne pourra pas être versée avant d'avoir été votée par le CA de l'université.

Vote de cette subvention de 300 € et de la prise en charge des frais de loge pour le samedi 06.04 après-midi
25 pour, 3 abstentions.

Faites de la Science

Le Directeur d'UFR invite M. ANDREOLETTI responsable de la commission communication, à faire un point sur la « Faites de la Science ».

Pour M. ANDREOLETTI, il est délicat de mettre en concurrence les deux actions. C'est un concours national monté par la CDUS (Conférence des Doyens des UFR Scientifiques), avec des équipes sélectionnées dans les régions, par les UFR de sciences (ici ST et SVTE). Il est organisé depuis 8 ans. Jusqu'à il y a 3 ans, il était financé uniquement par les UFR. Depuis 3 ans, une recherche de partenaires est effectuée. L'idée est de faire connaître l'université pour attirer les collégiens vers les études scientifiques. Le nombre de participants est aujourd'hui de 10 équipes provenant de 9 collèges.

Beaucoup de partenaires supplémentaires se sont joints au projet (Grand Dijon, Conseil Général de Côte d'Or, Ville de Dijon, Conseil régional de Bourgogne via le CCSTI, UB pour la phase nationale, le CEA, la MAIF, SEB, SF de chimie, VIRY Noel, AFDU de Dijon, BIVB, CASDEN etc...), avec le soutien en nature de certaines structures (livres, bouteilles, magazines, visites du muséum ou du parc Alésia).

Le budget est de 5 à 6 000 €, avec 6 élèves maximum par projet. Des établissements veulent venir avec leurs classes entières, soit environ 100 élèves, pour visiter l'université et soutenir leurs équipes.

La demande est de 1 200 € à l'UFR pour financer le montage des projets des équipes participantes.

M. LE PELVE demande si ces visites de classes ne vont pas faire double emploi avec la JPO.

M. PICHON indique qu'il est lourd d'accueillir des lycéens plusieurs fois par an. Il faut prévoir un programme pour accueillir ces visiteurs donc il faut faire attention à ne pas épuiser les bonnes volontés souvent sollicitées.

Le Directeur d'UFR demande comment est articulé le montage financier. En effet, il y a cette année une participation forte de l'université, qui n'existait pas l'année précédente et l'on reste sur une demande de financement plus lourde que d'habitude.

M. ANDREOLETTI explique que le nombre d'équipes plus élevé augmente le budget d'environ 30 % par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, le règlement national prévoit un prix de 300 € minimum.

Le Directeur d'UFR explique qu'il est difficile d'anticiper le nombre de participants, qui peut être très fluctuant d'une année sur l'autre. Il propose de voter aujourd'hui 1 000 € afin que ce montant puisse être entériné par le CA de l'université le 3 avril et de voir ensuite si un supplément peut ou non être proposé lors d'une prochaine séance.

M. ANDREOLETTI dit que l'UFR SCIENCES et Techniques est prête à mettre 1 500 € mais ne donnera pas plus que SVTE. Peut-être que dans le cadre du PRES, une autre organisation peut être envisagée.

M.KADMIRI indique que son UFR ne participera pas au concours cette année car cette manifestation est très lourde à organiser.

M. LE PELVE souhaite savoir si à terme, une autre organisation peut être envisagée dans le cadre du PRES.

M.KADMIRI répond par l'affirmative et précise qu'à Besançon, le CROUS finance les repas et la pause café, la ville la signalétique.

Le Directeur d'UFR propose au conseil d'attribuer 1 000 €, avec demande de présentation d'un état financier précis lors d'un prochain conseil d'UFR.

Unanimité (24 pour).

Tarif chèques de caution « forum des jeunes chercheurs »

Dans le cadre du Forum des Jeunes Chercheurs organisé à Dijon les 13 et 14 juin 2013, il est proposé de demander deux chèques de caution de 15 € chacun, l'un pour la soirée de gala et l'autre pour le logement au CROUS des doctorants extérieurs à l'UB.

Unanimité (24 pour)

Adhésions

Le Directeur d'UFR explique qu'il s'agit d'adhésions institutionnelles, qui doivent être votées en Conseil d'UFR puis au CA de l'université.

-laboratoire BIOGEOSCIENCES pour un congrès

20 €

- CDUS

400 € d'adhésion à la CDUS + 25 € par tranche de 500 étudiants inscrits

Unanimité (24 pour)

Travaux de la commission des personnels

Le Directeur d'UFR résume les derniers travaux de la commission des personnels, renouvelée depuis les dernières élections. Ont été abordés : le classement des candidats à une promotion de corps ITRF, les modalités de diffusion des comptes rendus des instances et la politique relative aux primes de fin d'année des personnels BIATSS. Deux candidats de l'UFR SVTE sont classés 2èmes par l'université pour une promotion de corps et deux agents ont bénéficié d'une promotion de grade.

Questions diverses

M. LEVEQUE évoque les difficultés d'accès au bâtiment, qui sont génératrices de danger (accessibilité des handicapés, évacuation).

Le Directeur d'UFR répond que la Responsable Administrative et lui-même agissent quotidiennement auprès de l'UB à ce sujet. La DGS est en contact avec un commissaire de police pour que les forces de l'ordre interviennent sur le campus régulièrement. Une actualisation de la signalétique sur le campus va très prochainement être réalisée. Il a évoqué l'enclavement de l'UFR qui induit un refus de certaines livraisons lors de la réunion des directeurs de composantes.

M. MOREAU complète en précisant que les chauffeurs de bus pour les sorties de terrain refusent d'accéder sur le parking du campus car la circulation est très compliquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 05